



Délibération n° 20

Conseil Municipal du 26 septembre 2017

Direction ou Service
Office Municipal de Tourisme

Domaine de compétence :
9.1 Autres domaines de compétences des
Communes

Le Jeudi 26 Septembre deux mille dix sept à 19 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
20/09/2017

Membres présents : 25 puis 26
(arrivée de Mme COUSIN à 20 h)

Membres ayant donné pouvoir: 8
puis 7

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s): 0

Nombre de votants : 33

Affiché le 02/10/2017

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Monsieur Frédéric CADET, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Lucien BONVOISIN, **Adjoints**, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Richard KASPRZAK, Madame Maryse MAILLART, Madame Isabelle ROMANCANT, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, **conseillers municipaux**.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Yvon BRIHIER, Monsieur Christian RAMET, Madame Martina DESCHARLES, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Angélique COUSIN (arrivée à 20 h 00), Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Madame Stéphanie DANNE.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : 0

Votants : 33

Secrétaire de séance : Madame Laurie CAFFIER

Objet : Demande de classement de l'Office Municipal de Tourisme d'Étaples-sur-mer en catégorie I

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :

Demande de classement de l'Office Municipal de Tourisme d'Étaples-sur-mer en catégorie I

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code du tourisme, notamment ses articles L. 133-10-1, D. 133-20 et suivants ;
Vu l'arrêté du 12 novembre 2010 fixant les critères de classement des offices de tourisme modifié ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le dossier de demande de classement en catégorie I présenté par l'Office Municipal de Tourisme d'Étaples-sur-mer tel qu'annexé à la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Maire, Président du Conseil d'Exploitation de l'Office Municipal de Tourisme d'Étaples-sur-mer à adresser ce dossier au préfet en application de l'article D. 133-22 du code du tourisme.

La délibération est adoptée par **33 voix pour**.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

*Délibération rendue exécutoire
en vertu de sa publication
et de sa transmission au
Contrôle de légalité le (voir
visa)*

(Signature)

Le Maire
Philippe FAIT

La présente délibération peut faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20170926-del20-260917-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2017